

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N°75-36 du 10 juillet 1975

portant ratification du Traité créant
la Communauté Economique des Etats de
l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signé à
Lagos le 28 Mai 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
VU le Traité portant création de la Communauté des Etats de l'Afrique de
l'Ouest (CEDEAO) signé à Lagos le 28 mai 1975 ;
SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1er.- Est ratifié le Traité portant création de la Communauté Economique
des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signé à Lagos le 28 Mai 1975 et dont
le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat./-

Fait à COTONOU, le 10 juillet 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et du Tourisme

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Capitaine André ATCHADE

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS: PR 8 - CE 6 - Ministères 13
SCG 4 - DB-DC-CF-solde 4 - Trésor 4 -
IAA-DCCT-Gde Chanc.-CNI 4 - DEP-DGAJL 4
INSAE 2 - CNR 4 - SPD 2 - MAE & Serv.10.
JORD 1 - DD 2 DAE 1 CEDEAO 1

Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU